COMMUNE DE SAINT-MAIXME-HAUTERIVE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE RELATIVE A L'ALIÉNATION :

D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N°13
DIT CHEMIN DU RECOQUILLIER (A SAINT-LEONARD)

Par arrêté n°352 du 9 mai 2025,
Le Maire de la commune de Saint-Maixme-Hauterive a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant aliénation d'une partie du chemin rural n°13 (Chemin du Recoquillier) à Saint-Léonard.

A cet effet, Monsieur Frédéric IBLED a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés et consultables en **Mairie de Saint-Maixme-Hauterive (2, rue la mairie 28170 Saint-Maixme-Hauterive) du mercredi 4 juin 2025 au mercredi 18 juin 2025 à 19h00 inclus,** aux jours et heures habituelles d'ouverture :

- mercredis et vendredis entre 16h00 et 19h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par courrier à Monsieur le Commissaire Enquêteur :
Mairie de St Maixme-Hauterive, 2, rue de la Mairie, 28170 Saint-Maixme-Hauterive ;
ou par mail : mairie-de-st-maixme-hauterive@wanadoo.fr
jusqu'à la clôture de l'enquête (mercredi 18 juin 2025 à 19h00).

Monsieur le Commissaire Enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie : le **mercredi 4 juin 2025 entre 16h00 et 18h00** et le **mercredi 18 juin 2025 entre 17h00 et 19h00**.

A l'issue de l'enquête, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie de Saint-Maixme-Hauterive, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire,
Christophe HELIAS

MAIRIE DE SAINT-MAIXME-HAUTERIVE
28170